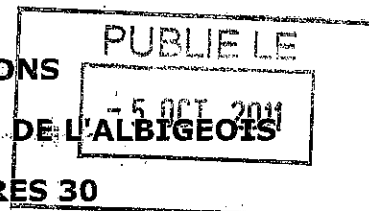


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011 À 18 HEURES 30



N° 5 - 167 / 2011 : ZAC PARC TECHNOLOGIQUE ALBI-INNOPROD- LOCATION DES BIENS
 ACQUIS AUPRES DES CONSORTS ROGER/TEILLON

L'An Deux Mille Onze, le 27 septembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 27 septembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Jean ESQUERRE, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Pierre COSTES, Thierry GINESTET, Félix TORRÈS, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2011**N° 5 - 167 / 2011 : ZAC PARC TECHNOLOGIQUE ALBI-INNOPROD- LOCATION
DES BIENS ACQUIS AUPRES DES CONSORTS
ROGER/TEILLOL**

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés : Direction Générale des Services

Finances et Budget

Affaires générales juridiques et marchés publics

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de l'opération ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd, suite à la DUP, un accord amiable a pu être passé avec les propriétaires pour l'acquisition de 2 maisons d'habitation et de parcelles ;

La maison en pierre d'une surface habitable de 62 m² comprenant un garage de 30 m² et une cave de 30 m² avec un terrain de 595 m² est située sur la parcelle HY 18. Elle fait l'objet d'une location conclue pour une durée de 3 ans le 20 juillet 2009.

Le loyer mensuel est de 620 € avec une provision sur charges de 12 €. Le loyer est révisable au 1^{er} août en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers dont la valeur connue lors de la signature du bail était pour le 1^{er} trimestre 2009 de 117,70.

Le locataire est redevable du loyer mais aussi des charges telles que définies par le décret n° 87-713 du 26/08/1987. Elles couvrent essentiellement l'entretien des espaces verts extérieurs, l'entretien et vidange des fosses d'aisances, l'entretien des appareils de conditionnement des ordures, le ramonage des conduits de ventilation ; l'entretien de la ventilation mécanique, le droit de bail, la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, etc.

De même le décret 87-712 du 26/08/1987 prévoit les réparations à la charge du locataire.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois percevra le montant du dépôt de garantie qui s'élève à 620 €.

Sur la base de l'accord amiable qui a pu être trouvé avec les anciens propriétaires Roger Teillol, je vous propose :

- o De reprendre le bail de location passé avec monsieur LUONG Serge jusqu'à son terme,
- o De fixer le loyer mensuel à 620 €, révisable annuellement au 1^{er} août de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers INSEE,
- o De fixer le montant du dépôt de garantie à la somme de 620 €,
- o De prévoir les recettes au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les décrets n°87-712 et 87-713 du 26/08/1987,

VU le bail de location en date du 20 juillet 2009 passé entre monsieur ROGER et monsieur LUONG,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 septembre 2011,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquérir à l'amiable le foncier indispensable à la réalisation de l'aménagement de la ZAC Parc Technopolitain Albi-InnoProd pour l'installation d'entreprises innovantes ou de recherche,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** de poursuivre le bail de location passé avec monsieur LUONG Serge jusqu'à son terme,

✚ **FIXE le montant du** loyer mensuel à 620 €,

✚ **DIT** que le loyer est révisable annuellement au 1^{er} août de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers

✚ **FIXE** le dépôt de garantie à la somme de 620 €,

✚ **PRÉCISE** que les recettes seront inscrites au budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre cette opération et à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à signer les actes notariés.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 septembre 2011,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

